

# **REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**WILAYA DE BOUIRA**

**DAIRA DE LAKHDARIA**

**COMMUNE DE BOUDERBALA**

**N° If : 098410235095322**

## **AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15/247 de la 16/09/2015 portant réglementation du marché public et des délégations de service public.

Le président de l'assemblée populaire communale de BOUDERBALA porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigences des capacités minimales N°:01/2026, relatif au:

« Réhabilitation De la Route d'OULED TATAR Sur 1KML/  
Commune de BOUDERBALA »

Paru dans les quotidiens nationaux «دزاير سبور» et «LA SENTINELLE» et dans les deux supports électronique «INTERLIGNES. Et « DZ WATCH. » en date du: 11/05/2026, et le BOMOP.

Après l'analyse des offres lors de la réunion de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres en date du: 25/05/2026, le marché a été attribué provisoirement au Cocontractant suivant:

N°	Dénomination de fournisseur	N° I.F	Montant de l'offre /DA	Délais de Réalisation	Observation
01	E.T.P YALA SOFIANE AIN TAYA ALGER	172164000057116	13 142 360.00	Trios (03) Mois	Offre unique qualifié techniquement et financement

- Les soumissionnaires intéressés peuvent prendre connaissance des résultats détaillées dans les trois (03) jours qui suivent l'attribution provisoire du projet.
- Ainsi que les soumissionnaires contestant le choix, peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés concernée dans un délai de dix (10) jours, à compter de la première parution de cet avis dans les journaux nationaux ou le BOMOP, conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementations du marchés publics et des délégations de service public.

**Le Président d'APC**